



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le dix du mois de mai deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL, Aline BOUVIER.

Aurélié JOSSELIN, arrivée à 19 heures 05, n'a pris part à aucun vote.

Absent(e)excusé(e) : /

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Daniel CHOTARD.

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	13
<i>Nombre de Membres présents :</i>	13
<i>Nombre de Membres votants :</i>	12

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Daniel CHOTARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

✓ Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

17.05.2021 - 1

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LE GODILLOT » :
ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer la subvention suivante :

Associations	Subvention selon barème	Subvention exceptionnelle	Montant proposé 2021
ACCA	Pas de dossier reçu		/
Le Godillot Baussainais	200,00 €		200,00 €
TOTAL	200,00 €	/	200,00 €

- **DÉCIDE** que le montant de cette subvention sera imputé à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget principal de la Commune 2021.

17.05.2021 - 2

**BUDGET DE LA COMMUNE :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

- Vu le Budget Primitif 2020 adopté le 29 mars 2021,
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de régulariser des écritures comptables suivantes :
 - Titres annulés sur exercice antérieur (673)
 - Montant n°1 : 431.88 €

Lié à un remboursement de caution d'une ex-locataire au 6, rue de la Libération

- Montant n°2 : 125.00€ (*)

Lié à un remboursement d'acompte versé pour une réservation de la salle « La Petite Bausse » en 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°1** détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	673	+ 556.88 €	/
Fonctionnement	011	6068	- 556.88 €	/

(*) Pour ce montant, il est précisé que ce remboursement intervient exclusivement dans le cadre du contexte sanitaire lié à la crise du covid.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget de la Commune, présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits correspondants.

17.05.2021 – 3

**SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN
À L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Monsieur le Maire informe la Conseil municipal que la commune peut solliciter une subvention de l'État au titre de la **Dot**ation de **Sout**ien à l'**Invest**issement **L**ocal.

Il propose de soumettre les 2 opérations suivantes :

⇒ **Opération n° 1** : Travaux d'électricité et de traitement de la charpente à l'église

✓ **Plan de financement :**

Dépenses	Montant H.T	Financement		
Travaux électricité	13.681,10 €	DSIL	25%	4.073,97 €
Traitement charpente	2.614,78 €	Fonds propres	75%	12.221,91 €
	16.295,88 €		100%	16.295,88 €

✓ **Échéancier des travaux** : Été 2021

⇒ **Opération n° 2** : Travaux de voirie

✓ **Plan de financement** :

Dépenses	Montant H.T	Financement		
Travaux enrobés	28.355,52 €	DSIL	25%	7.088,88 €
		Fonds propres	75%	21.266,64 €
	28.355,52 €		100%	28.355,52 €

✓ **Échéancier des travaux** : Été 2021

La date limite de réception des dossiers en sous-préfecture étant le 27 mai, M. le Maire propose d'entamer la démarche pour solliciter la DSIL pour ces 2 opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les 2 opérations présentées,
- **ARRÊTE** leurs modalités de financement,
- **SOLLICITE** un financement DSIL pour un montant de **4.073,97 €** pour l'**opération n°1** d'une part, et de **7.088,88 €** pour l'**opération n°2** d'autre part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

17.05.2021 - 4

ACHAT DE LA PARCELLE B1054, LOTISSEMENT DES PRUNUS

Dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 1054,

- ✓ Sise lotissement des Prunus
- ✓ Contenance : 101 m²
- ✓ Appartenant à la SCI Mannaheim
- ✓ Correspondant à l'emplacement réservé n°22 du PLU

Monsieur le Maire informe que des démarches ont été entamées auprès du propriétaire et qu'à l'issue de celles-ci, il a été proposé l'achat de la parcelle à 1 € symbolique et la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune ainsi que la pose d'une clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle à 1 € symbolique,
- **PREND ACTE** que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune ainsi que la pose d'une clôture,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

✓ **École** :

La classe de CM2 est actuellement fermée pour cause de covid (8 cas positifs).

Arrivée d'Aurélie JOSSELIN.

✓ **Bulletin municipal de mi-année** :

Hervé COLLET annonce le sommaire de la prochaine édition et le rôle des élus dans la rédaction des articles. Restitution des articles le 15 juin pour une distribution le 1^{er} juillet.

✓ **Sivu Anim'6** :

Il est fait rappel de la soirée proposée aux jeunes de la commune le vendredi 28 mai 2021. Reste à convenir de l'organisation de l'apéro dinatoire.

✓ **Remplacement de Gwénaëlle LEFEBVRE** :

Monsieur le Maire rappelle que Gwénaëlle a fait part de son départ de la collectivité. Il faut donc pourvoir à son remplacement. Se pose la question de la fiche de poste et de l'annonce pour le recrutement.

La séance est levée à 19 heures 30.